

# IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES

Mukota Muteba Mbayo  
momukotamuteba@epfc.eu

# IMPOSITION

- IMPOSITION COMMUNE
- IMPOSITION COMME ISOLE
- PARTICULARITES :
  - *Année décès, divorce, mariage, séparation de fait)*

# Quotités exemptées d'impôt

Quotité de base exemptée d'impôt

Suppléments à la quotité de base exemptée d'impôt

1. supplément pour handicap grave
2. Supplément pour enfants à charge
3. Suppl. pour enfants à charge de moins de 3 ans
4. Suppl. pour enfants à charge en « co-parenté fiscale »
5. Suppl. pour ascendants et collatéraux jusqu'au 2<sup>e</sup> degré 65 ans ou plus

# Quotités exemptées d'impôt

Quotité de base exemptée d'impôt

Suppléments à la quotité de base exemptée d'impôt

6. Supplément autres personnes à charge
7. Suppl. pour contribuable isolé (un ou plusieurs enfants à charge OU à qui la moitié des suppléments pour les enfants à charge est attribuée dans le cadre d'un exercice conjoint de l'autorité parentale
8. Suppl. pour l'année du mariage ou l'année du début de la cohabitation légale

# Quotités exemptées d'impôt

Quotités exemptées se composent :

- ❑ Montant de base
- ❑ Suppléments au montant de base

❑ Remarques :

- ❑ Imposition commune => suppl. est ajouté chez le partenaire ayant un revenu imposable le plus élevé
- ❑ Si revenus imposables < à la quotité exempté => transfert à l'autre partenaire

# Quotités exemptées d'impôt

□ Montant de base = 7.130

Si revenu imposable  $\leq$  26.510  $\Rightarrow$  7.420

Si revenus imposable  $>$  26.510  $\Rightarrow$  diminution jusqu'à  
7.130

*Exemple : contribuable avec revenu imposable 26.700*

*Rev. Imp  $>$  à 26.510  $\Rightarrow$  pas le bénéfice de 7.420*

*Donc  $7.420 - (26.700 - 26.510) = 7.230$*

# Supplément au montant de base

1. supplément pour handicap grave  
montant de 1.520 (*pour le contribuable lui-même et pas pour l'enfant à charge handicapé*)
2. Supplément pour enfants à charge
  - 1 enfant : 1.520
  - 2 enfants : 3.900
  - 3 enfants : 8.740
  - 4 enfants : 14.140
  - 5 enfants :  $14.140 + (1 \times 5.400)$
  - 6 enfants :  $14.140 + (2 \times 5.400)$
  - 7 enfants :  $14.140 + (3 \times 5.400)$

Règle au-delà du 4 ème enfant =  $14.140 + ((\text{Nbr enfants à charge} - 4) \times 5.400)$  ou  
ou  
simplement (1 enfant supplémentaire)

Code 1030-37 = 5 ( cinq enfants dont 1 handicapé)

Code 1031-36 = 1 (le nombre d'enfant handicapé)

# Supplément au montant de base

## 3. Suppl. pour enfants à charge de moins de 3 ans

Supplément = 570

Si le contribuable opte pour les frais de garde d'enfant (code 1384-71) alors exclusion du montant.

Trois ans = au premier janvier de l'exercice d'imposition 2017 ( 1 janvier 2017)



# Supplément au montant de base

## 4. Co-parenté fiscale

Deux contribuables (père et mère ou autres) qui ne font pas partie du ménage mais satisfont à l'obligation alimentaire visée à l'article 203 § 1 du code civil d'un ou plusieurs enfants à charge donnant droit au supplément

# Supplément au montant de base

5. Ascendant et collatéraux jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré de 65 ans au plus

Montant 3.030 euros

Si handicapé = compte double

6. Autres personnes à charge

Montant = 1.520

Code 1032-35

# Supplément au montant de base

7. suppl. contribuable isolé avec un ou plusieurs  
enfants à charge ou à qui la moitié des suppléments  
pour les enfants à charge est attribuée dans le cadre  
d'un exercice conjoint de l'autorité parentale

supplément de 1.520 euros

8. Année du mariage ou l'année du début de la  
cohabitation légale

Supplément de 1.520 si partenaire ressources nettes  
> à 3.140 euros

# Exercices

- Calculez le montant de la quotité exemptée pour :
1. 1 enfant à charge dont 1 de moins de trois ans (quid de la règle du calcul pour déterminer l'âge de l'enfant ?)-
    - date de naissance de l'enfant 1/2/2016
    - date de naissance de l'enfant 02/1/2014
    - date de naissance de l'enfant 31/12/2013

# Exercices

- Calculez le montant de la quotité exemptée pour :
  2. Trois enfants à charge
  3. Trois enfants à charge mais  $\frac{1}{2}$  avantage fiscal
  4. Trois enfants à charge dont 1 handicapé
  5. Un grand-père
  6. Un père handicapé
  7. Dix enfants à charge

# Exercices

- Calculez le montant de la quotité exemptée pour :
  8. Dix enfants à charge dont quatre handicapés
  9. Dix enfants à charge dont quatre handicapés et un enfant de moins de trois ans

# Exercices

- Calculez le montant de la quotité exemptée pour :  
10.

11 enfants à charge dont cinq handicapés et un enfant de moins de trois ans. Il y a deux enfants à charge fiscalement mais la moitié de l'avantage fiscal doit être attribuée à l'autre parent et en plus un enfant est handicapé et aussi de moins de trois ans. Les grands-parents sont vivants et il y a une sœur de 75 ans qui a malheureusement un handicap grave. Il y a un ami de longue date qui est hébergé depuis 4 ans.